

## ***EPR FINLANDAIS : ÉTAT DES LIEUX***

Les 3, 4 et 5 septembre 2007, la Commission locale d'Information près de la centrale de Flamanville (CLIF), sous la responsabilité du Conseil Général de la Manche, s'est rendue en FINLANDE. À OLKILUOTO (côte ouest, face à la Suède) où un premier EPR a été commandé par une entreprise privée T.V.O., avec l'accord du Gouvernement finlandais.

*La construction a déjà deux ans et retard...*

- **OLKILUOTO, UNE SITUATION PRESQUE COMPARABLE A CELLE DE FLAMANVILLE :**

Déjà deux réacteurs en bord de mer, prévus pour produire 600 mégawatts chacun, passé à 860 qui pourraient devenir 885.

- **DES DIFFERENCES DANS L'APPROPRIATION :**

- **T.V.O., entreprise privée** exploite deux réacteurs à eau bouillante (modèle américain) Un des actionnaires, Polyolvan Voilan Gy, possède environ 57% des actions. L'électricité est vendue ,dit l'exploitant, au prix coûtant (*Comment calculer celui-ci compte tenu des coûts différés comme le démantèlement et la gestion des déchets ?*) .-

- Ces actionnaires peuvent auto consommer ( exploitation très énergivore de la fabrication de la pâte à papier) ou revendre de l'électricité à des particuliers. Les deux réacteurs existants emploient 670 personnes. Deux autres réacteurs VVER russes, plus petits, existent à l'est du pays : 2X 488 à Loviisa.

- **DES DIFFÉRENCES DANS LA GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES :**

Le combustible est fourni par l'Espagne, la Suède et la France (AREVA) mais devient propriété de TVO.

POSIVA- non comparable à l'ANDRA, organisme d'État- est propriétaire du stockage des déchets dits de faible et moyenne activité et de celui des combustibles irradiés ou usés.

Avant 1994, les combustibles usés étaient envoyés en URSS qui devait retraiter et en extraire du plutonium. Après la chute de l'Empire soviétique, la loi finlandaise a interdit, et de stocker des déchets nucléaires étrangers, et d'en exporter vers d'autres pays. **Les combustibles usés sont stockés sur site en piscine pendant une dizaine d'années... Pas de retraitement extraction du plutonium prévu, mais du stockage direct.**

Un tunnel de recherche de 8, 3 km est en construction à quelques centaines de mètres des deux réacteurs. 2, 2 km sont déjà creusés pour atteindre à la fin 520 mètres de profondeur. On n'a pas encore défini si les conteneurs y seront stockés à l'horizontale ou inclinés.

**Nous avons pu visiter le site de stockage des déchets dits de faible et moyenne activité en sub-surface :** un tunnel a été creusé, bétonné pour permettre d'atteindre le niveau moins 60 mètres et même moins 100 mètres. Certains conteneurs sont en acier, d'autres dans du béton. À la fin les tunnels seront fermés et le stockage sera irréversible.

### **Des différences notoires avec le modèle français :**

1. **Pas de retraitement extraction du plutonium,**
2. **Un stockage sur place qui réduit drastiquement les transports et les risques qui accompagnent ceux-ci et dans de bien meilleures conditions pour les déchets dits de faible et moyenne activité qu'au centre de stockage de la Manche et même qu'à Soulaines.**

Des réserves :

1. **Sur l'étanchéité du site**, à proximité de la mer et sous son niveau : on a pu constater **des infiltrations nourrissant mousses et lichens et petites algues sur des failles du granite mal colmatées par le béton.**
  2. **Sur la fermeture irréversible du tunnel qui interdira d'aller y contrôler les fuites éventuelles et d'y remédier.**
- **DES DIFFÉRENCES DANS LA RELATION ENTRE LE CONTRÔLEUR ET LE PRODUCTEUR CONTRÔLÉ ET LE CHOIX DES SITES :**

Le producteur-contrôlé est privé, indépendant de l'État, les autorisations délivrées et les contrôles faits par un organisme d'État : le STUK

Mais le STUK, rencontré à HELSINKI est lié à l'État jusqu'à valider les choix énergétiques de ce dernier, ce qui va bien au-delà de ses fonctions techniques et structurelles.

Pour respecter les engagements de KYOTO, l'État envisage de:

1. Remplacer le charbon (17, 9% de l'électricité) par le nucléaire qui passerait avec un EPR de 24, 4% à 31%,
2. De réduire les approvisionnements russes de gaz. Le nucléaire lui permet d'augmenter son indépendance par rapport à la Russie. En effet 12, 7% de l'électricité vient de l'étranger ( 70% de celle-ci provient de Russie et le reste de Suède).

**Il faut à l'Est - et pas seulement en Finlande-prendre en compte ce réflexe anti-russe qui fait oublier que le combustible nucléaire vient d'autres pays étrangers et ne permet pas une réelle indépendance d'approvisionnement qu'ils considèrent « stable » en quantité et en prix, contre toute réalité.**

La Finlande mise peu sur l'éolien (0,2%), mais malgré tout aussi sur l'hydraulique (12,6%), la biomasse (11, 3%), essentiellement à partir du bois.

- **DES DIFFÉRENCES DE CONCEPTION DE LA DÉMOCRATIE :**

La Finlande est un pays plus décentralisé que la France. Le pouvoir local y est pris en compte. **Un conseil municipal, après ou sans referendum local peut s'opposer à un projet nucléaire : il a droit de veto.**

**Les élus locaux de OLKILUOTO s'étaient prononcés pour le premier projet de construction des deux premiers réacteurs par 20 voix contre 8, pour le second, celui de l'EPR par 19 contre 9.** Un autre site envisagé pour la construction d'un 2eme EPR ne pourra être utilisé : VETO du conseil municipal, mais TVO pourrait à nouveau propose un 4<sup>ème</sup> réacteur sur le site d'Olkiluoto.

- **COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ À LA CONSTRUCTION D'OLKILUOTO 3 ?**

**Pour TVO, contacté dès 1999 par AREVA, l'EPR est le modèle de Civaux et de Chooz amélioré pour sa productivité ( 30% en plus) puisque non en bord de fleuves aux bas étiages, mais en bord de mer.** La proposition d'AREVA, 3 milliards d'euros pour 1600 mégawatts était « l'a mieux disant », traduisez la moins coûteuse.

**Problème :** les surcoûts sont déjà évalués tantôt à 610 millions d'€, tantôt à 700, soit à plus de 20 %

**QUI VA PAYER CES SURCOÛTS ?**

TVO refuse. L'entreprise argue du contrat signé. Le STUK suspecte AREVA d'avoir sous-évalué le coût réel pour obtenir le marché dans l'appel d'offres et surtout d'avoir mal organisé le travail.

**Aujourd'hui, le chantier a déjà deux ans de retard : le démarrage ne se ferait pas avant 2010-2011, malgré les 3X8 mises en place.**

AREVA n'est pas la seule grosse entreprise engagée. SIEMENS l'est à 28% mais sa turbine est prête en temps, sans « problème » si ce n'est le télescopage des travaux avec ceux d'AREVA. Cette dernière a confié à l'entreprise BOUYGUES, l'îlot nucléaire (Bouygues est déjà sur les chantiers de Flamanville, du trou de BURE, du nouveau sarcophage de TCHERNOBYL et Madame Lauvergeon, PDG d'AREVA souhaite son entrée dans le capital de son entreprise encore d'état).

AREVA a demandé à MITSUBISHI de construire les cuves.

C'est donc la construction sur le site qui a pris du retard.

- **30 nationalités y travaillent.** Sur ce point les informations données par TVO, STUK et AREVA diffèrent :

- Selon le STUK : 42% des travailleurs seraient des Finnois

- Selon la représentante d'AREVA, 80% sont des Polonais et des Slovaques, arrivés en nombre pour une multitude de sous traitants (Plus d'un millier). Il en résulte des problèmes de culture professionnelle, de langue, de consignes peu claires et souvent mal comprises.

- Pour le STUK : *« Les ingénieurs à l'œuvre auraient une expérience limitée »*

- AREVA n'a pas pris en compte les exigences finlandaises de contrôles plus strictes, surtout pour les soudures ; *« Le bon marché ne signifie pas la qualité »* se sont-ils plaints. *Ce ne sont pas de bonnes manières de faire. On attend plus de respect, et la prise en compte de nos demandes. Le STUK a été obligé d'intervenir de manière forte, ce qui n'est pas souhaitable »*

Les élus de la Manche, agents d'AREVA pour beaucoup, le député Claude GATIGNOL, plus AREVA qu'AREVA, les représentants de L'Autorité de sûreté, présents, n'ont pas jugé bon de répondre à ces propos plus aigres que doux.

Il est vrai que *des « améliorations ont eu lieu »* et que *« Bouygues se serait mieux organisé pour que les soucis de qualité ne se répètent pas à chaque phase des travaux et ne causent pas de retards supplémentaires »*.

### **ALORS, QUI PAIERA LE SURCOÛT ?**

Pour TVO et l'État finlandais, une seule réponse certaine : AREVA.

Il faut se rappeler que cette entreprise d'État à statut privé avait demandé à ce que la COFACE prenne les choses à son compte. La COFACE est un organisme d'État prévu pour aider les investissements dans les pays en voie de développement. Le contribuable français participe à son financement. D'une part, la Finlande n'est pas un pays en voie de développement, et d'autre part, une telle aide peut être considérée comme une distorsion de concurrence dans les appels d'offres de fourniture d'électricité.

Greenpeace et la Fédération Européenne des Énergies renouvelables ont déposé une plainte à ce sujet devant la Commission européenne à Bruxelles.

Les élus locaux, agents d'AREVA ont affirmé que l'affaire était réglée : Madame Lauvergeon a prévu de réduire les primes de fin d'année des employés. Beau dévouement à la cause de l'EPR...

Qui paiera ? Les agents AREVA, l'État, c'est-à-dire le contribuable, sans l'avoir bien sûr choisi, à moins que ce ne soient les deux... À suivre.

- **QUELQUES AUTRES DIFFICULTÉS :**

- Les accès au chantier pour les transports lourds : par les routes insuffisantes ? par la mer et la construction d'un port, ? Mais il y a peu de profondeur (environ 5 mètres) .Fera-t-on ici le « quai roro » dont Diélette ne veut pas ?
- L'hébergement de 2500 à 3000 personnes au plus fort de la construction et au moment du télescopage du retard de l'îlot nucléaire au niveau 12 mètres sur les 68 prévus et des turbines, cuves, générateurs de vapeur et de leur réseau tubulaire.

- **DES RÉPONSES DILATOIRES :**

- **SUR LA SÉCURITÉ EN CAS D'ATTENTAT :**

À ma question se rapportant à l'étude de l'expert anglais John Large sur les effets de la chute d'un avion gros-porteur, fortement chargé en kérosène sur la partie réacteur et l'incendie nourri par le carburant sur les parties voisines, machine, stockage des déchets en piscine etc. la réponse a été double :

- Référence par TVO à la chute d'un avion de chasse léger et peu chargé en kérosène .
- Le « nous l'avons étudié » de STUK est resté très court.

- **SUR LES REJETS RADIOACTIFS :**

À ma question sur l'éventuelle rétention du tritium pendant une période (près de 12 ans) avant rejet, dans des conteneurs sur le site, comme demandé par la commission d'enquête de Flamanville, afin d'en réduire les quantités, TVO m'a renvoyé sur le STUK et le STUK ne m'a pas répondu.

Même imprécision de sa part à la question d'André GUILLEMETTE, représentant de l'ACRO sur la comparaison entre les rejets de carbone 14, très flous à Flamanville et ceux de TVO.

**Le STUK n'a guère paru très préoccupé par les rejets en mer BALTIQUE pourtant quasiment fermée**

- **UNE RÉPONSE PRÉCISE À PROPOS DU COMBUSTIBLE UTILISÉ :**

À Flamanville, lors de l'enquête publique sur les rejets radioactifs, des chiffres différents ont été annoncés selon que le combustible soit de l'uranium, de l'uranium à haut taux de combustion, ou du MOX (Mélange uranium et plutonium).

**TVO a affirmé qu'elle envisage d'utiliser de l'uranium et non du MOX.**

- **UNE AUTRE PRÉCISION SUR L'EMPLOI EN FONCTIONNEMENT :** TVO ne l'a chiffré qu'à 150 personnes alors qu'à Flamanville on l'estime à ...300.

**Cette visite éclair n'a pas été inutile tant par les réponses apportées que par les non-réponses à nos questions. La Finlande n'est certes pas un modèle de politique énergétique électrique : ses objectifs sont beaucoup plus orientés vers le nucléaire que vers l'efficacité énergétique et les renouvelables. Mais comparativement, la politique française en la matière nous est apparue pire encore, tellement pire, énormément pire...**

**De retour le 6 septembre 2007**

**Didier ANGER**

Membre de la CLIF au titre du CRILAN

Administrateur du Réseau Sortir du Nucléaire

